

7 juillet 2022

## Accès interdit temporaire sur l'îlot Bailly

Ce vendredi 8 juillet



La province Sud informe que suite au signalement de 4 cerfs par des gardes nature dans la réserve naturelle de l'îlot Bailly au Mont-Dore, **une action de régulation est programmée ce vendredi 8 juillet de 8 h à 12 h**, conformément à la convention d'objectifs et de moyens passé avec la Fédération de la Faune et de la Chasse de Nouvelle-Calédonie (FFCNC) et à l'arrêté de dérogation qui y est lié. **Il est de ce fait strictement interdit de se rendre sur l'îlot à cette date.**

### Les aires protégées en province Sud

Les aires protégées ont été créées afin de préserver le patrimoine naturel de la province Sud en maintenant la diversité biologique et les processus écologiques, et en protégeant les ressources naturelles ainsi que les valeurs culturelles associées.

Les activités et l'accès y sont réglementés afin de protéger la biodiversité et les écosystèmes qui s'y trouvent, ainsi que les paysages remarquables

Pour plus d'info :

- [Les aires protégées en province Sud](#)
- [La réserve de l'îlot Bailly](#)

CONTACTS PRESSE

Mandy Brizard : 81 50 49.